

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 janvier 2016

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3318)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL55

présenté par
M. Tardy

ARTICLE 32

Compléter l'alinéa 10 par les mots :

« , en vertu de l'article 36 de la présente de loi »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à prévoir l'articulation de l'alinéa 10 avec l'article 36 de la loi Informatique et Libertés.